



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Paris, le 20 juin 2025

Collectivité de Corse

À l'attention de M. Gilles Simeoni, président

22, cours Grandval - BP 215

20187 AJaccio cedex

Lettre recommandée avec AR accompagnée d'envoi par courriel

Objet : Non-respect de l'article 3 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 - Recours amiable

Monsieur le Président,

Avenir de la langue française (ALF), association agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication pour défendre la langue française, attire votre attention sur le non-respect de l'article 3 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 par la Collectivité de Corse.

En effet, l'Assemblée de Corse accueille régulièrement du public lors de ses séances, justement dites publiques ([voir pièce jointe n°1](#)).

À ce titre, elle doit respecter l'article 3 de la loi n°94-665, dite loi Toubon ([voir pièce jointe n°3](#)).

Or, trois inscriptions au sein de l'Assemblée de Corse ne sont pas rédigées en français, à savoir A presidente di l'Assemblea di Corsica, Consigliu esecutivu di Corsica et u presidente ([voir pièce jointe n°2](#)).

Cette absence du français est donc en infraction avec la loi.

Aussi, par la présente, **nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que ces inscriptions soient également rédigées en français.**

Si notre demande se heurtait à des directives contraires ou contraignantes émanant de vos autorités de tutelle, ou si vous avez des arguments justifiant cette absence de la langue française malgré sa non-conformité à la loi française, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire part précisément dans les délais les plus courts.



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Sinon, nous vous saurons gré de nous communiquer, sous deux mois à compter de la date de réception de la présente, votre engagement pour mettre votre établissement à conformité, ainsi que le dispositif que vous envisagez de mettre en place pour répondre aux exigences de la Loi.

A défaut, notre association n'aura d'autre choix que d'engager une procédure contentieuse.

Espérant que le bon sens et le respect de la Loi l'emporteront, et que nous n'aurons pas à saisir le Tribunal administratif, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Serge Dubief

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Dubief'.

Président



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,
ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièces jointes

Pièce n° 1 – L'Assemblée de Corse accueille régulièrement du public lors de ses séances, justement dites publiques :

https://www.isula.corsica/assemblea/Seances-publiques_r26.html

L'ASSEMBLEA DI CORSICA	A PRESIDENZA	L'ELETTI	SESSIONE	CUMMISSIONE	SPAZIU STAMPA	PRATICU
------------------------	--------------	----------	----------	-------------	---------------	---------

ACCUEIL > SÉANCES PUBLIQUES

SÉANCES PUBLIQUES

Ordre du jour



SESSIONE PUBLICA

Consultez l'ordre du jour de la séance extraordinaire des 22 et 23 mai 2025 - 22/05/2025

L'Assemblée de Corse se réunira en session extraordinaire le jeudi 22 et le vendredi 23 mai à partir de 09h30. La session est proposée avec une traduction en corse et en français. La retransmission peut... Lire la suite



SESSIONE PUBLICA

Consultez l'ordre du jour de la séance ordinaire des 24 et 25 avril 2025 - 24/04/2025

L'Assemblée de Corse se réunira en session ordinaire le jeudi 24 et le vendredi 25 avril à partir de 09h30. La session est proposée avec une traduction en corse et en français. La retransmission peut... Lire la suite

Pièce n° 3 – Images montrant les inscriptions *A presidente di l'Assemblea di Corsica, Consigliu esecutivu di Corsica* et *u presidente* sans traduction en français.





Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.



ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e

181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris

Téléphone : 06 59 74 72 82 - avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org

n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièce n° 2 – Article 3 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française :

Toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française.

(...)

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006421211



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e

181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris

Téléphone : 06 59 74 72 82 - avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org

n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z